



Module 6 – Document annexe 2

Le contenu de l'offre

L'offre écrite doit comporter :

- Une table des matières
- Un rappel du contexte de la demande
- Le public visé
- Les objectifs généraux et/ou spécifiques (verbes d'action)
- Le contenu de l'offre
- Le format / la disponibilité
- La durée
- Le coût
- Les moyens (humains, matériels etc...)
- Un rappel du profil de l'intervenant et de ce qu'est la suppléance / et ou la pléquette.
- En fin d'offre : La clause de résiliation

Exemple de clause, annulation et report de la prestation

En cas d'annulation par le client

En cas d'annulation ou de report de prestations ou de dates par le client, XXXXX en sera aussitôt informé par écrit.

Dans le cas où des délais ou des prestations ont déjà été convenus de manière ferme, le client s'engage, dans le cas d'indisponibilité ou de non-acceptation, de dédommager tout les dommages directs ou indirects qui ont été occasionnés à XXXXX en raison d'indisponibilité ou de résiliation d'un délai de la part du client.

En cas d'annulation ou de report par le client au-delà de 27 jours avant la date convenue, 50% du montant facturé peuvent être facturés. Ce délai passé, la totalité du montant peut être mis en compte par XXXXX.

Si une prestation qui a été convenue définitivement et pour laquelle une date n'a pas encore été fixée, est annulée par le client, peuvent être facturés jusqu'à 100% de cette prestation.

En cas d'annulation par XXXX

En cas d'annulation par XXXX, le client en est informé immédiatement et par écrit.

Au cas où XXXX ne propose pas au client une nouvelle date dans le mois qui précède ou celui qui suit la date fixée à la base, ce dernier a le droit de se retirer du projet dans un délai d'un mois qui suit la date annulée.